



*Mission Permanente d'Haïti
près L'organisation des Etats Américains*

**EXPOSÉ DU CHEF DE DÉLÉGATION
DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
M. BERNARD H. GOUSSE
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Ministres et Procureurs Généraux
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est un honneur pour moi de participer à la Cinquième Réunion des Ministres de la Justice des Amériques. Ma participation à cette réunion continentale symbolise la volonté des nouvelles autorités haïtiennes de placer la justice au centre de leurs préoccupations. Les Haïtiens de bonne foi ont trop longtemps souffert du fait que leur pays soit systématiquement identifié aux abus systématiques des droits de la personne, ont trop longtemps eu honte de voir leurs dirigeants associés aux trafics illicites et à la corruption. Les nouvelles autorités haïtiennes s'engagent résolument dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et dans l'institutionnalisation de l'indépendance judiciaire.

Le Gouvernement de la République d'Haïti se montre disposé à adapter ses instruments juridiques pour permettre une meilleure coopération internationale en ce domaine.

La criminalité internationale organisée prospère grâce aux relais qu'elle entretient au sein de l'appareil étatique. Les plus hautes autorités du nouveau gouvernement se

sont engagées personnellement à ne pas céder aux sirènes de la corruption et à établir la transparence sur leurs patrimoines personnels. Tout en renforçant, à travers le recrutement, une force de police capable de couvrir efficacement le territoire, le nouveau gouvernement a commencé à épurer la police des éléments qui s'étaient compromis dans des trafics illicites ou des abus en matière de droits humains.

Le nouveau gouvernement instituera sous peu, avec l'aide de la coopération internationale, une brigade financière au sein de la police judiciaire, et une section spécialisée dans la délinquance économique au sein du ministère public. Il renforcera en augmentant les moyens l'Unité chargée des Renseignements financiers au sein de la Banque Centrale.

La traite des personnes, notamment des femmes et des enfants constitue une priorité pour la République d'Haïti. Nous souhaitons une coopération internationale étroite en ce domaine, particulièrement avec nos voisins de la République Dominicaine.

L'indépendance judiciaire n'a jusqu'à présent été qu'un rêve en Haïti, nous voulons qu'elle devienne une réalité. Nous prendrons les mesures législatives et administratives en ce sens. Nous accueillons dans ce domaine l'appui de nos amis de la communauté internationale. En ce sens nous appuyons toutes les recommandations visant à renforcer les capacités du Centre d'Études de la Justice des Amériques. Nous invitons également le Centre d'Études à partager avec nous les expériences latino-américaines dans l'établissement d'un pouvoir judiciaire indépendant et autonome.

En conclusion, en cette année où Haiti célèbre le Bicentenaire de la victoire de la liberté sur la servitude, le Gouvernement de la République d'Haïti se met au travail pour l'établissement d'un État de droit, garant des libertés et respectueux des genres. Il rejoint le bataillon de ceux qui luttent contre l'effondrement de l'État et son asservissement aux forces criminelles organisées.

Washington, 28 avril 2004